



berwick
ASSURANCES

La création du fonds d'indemnisation du CNC va couvrir en partie le risque pandémique en cas d'interruption d'un tournage lié au Covid-19. Un "pool" d'assureurs mutualistes prend le relais pour couvrir le risque d'interruption longue ou d'abandon total d'un film. 100 millions d'euros sont alloués à ce fonds à deux étages.

COVID-19 : TROIS ASSUREURS MUTUALISTES À LA RESCousse DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL.

LA MISE EN CONFORMITÉ DES CONTRATS RESPONSABLES

Il y avait urgence. Dès le début du confinement le 16 mars, le président du **Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)**, **Dominique Boutonnat**, a confié une mission d'expertise à un courtier spécialisé dans le cinéma et l'audiovisuel.

Objectif : évaluer avec les services du CNC l'impact de la crise du Covid-19 pour l'ensemble des 490 films et séries à l'arrêt (préparations de tournages, tournages français, tournages à visée internationale, postproductions). Cette photographie est réalisée au moment où un collectif de dix-huit producteurs sous la houlette de **Georges-Marc Benamou** (Siècle Productions) adresse le 20 avril un courrier alarmiste au ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, dans lequel ils affirment que, pour reprendre leurs tournages, "ils doivent impérativement être assurés contre les risques d'arrêt ou de suspension liés au coronavirus."

EVITER UN ÉTÉ MEURTRIER

Pour débloquer la situation et éviter un été meurtrier, Dominique Boutonnat a fait jouer ses réseaux. Avant d'être nommé à la tête du CNC en juillet 2019, il était producteur et a surtout passé une dizaine d'années chez l'**assureur AXA** avant de se spécialiser dès 2005 dans le financement de la création cinématographique et audiovisuelle.

Dès le début de la crise sanitaire, il a compris que le sujet clé pour la reprise des tournages serait celui de l'assurance du risque Covid-19. "Depuis le 16 mars, 15 % des polices d'assurance seulement prévoient de couvrir le risque lié à une pandémie pour les tournages. Dès la reprise des tournages le 11 mai, la plupart des grands assureurs ont refusé de couvrir ce risque."

UN FONDS À DEUX ÉTAGES

En conséquence, le président du CNC a imaginé un fonds à deux étages, combinant financement public et financement privé dans le sens de l'annonce du président de la République lors de sa visioconférence le 6 mai avec les artistes. Créé le 1^{er} juin et d'une durée provisoire fixée au 31 décembre 2020, ce fonds public indemniserait les tournages affectés par des suspensions, arrêts ou surcoûts survenus en raison du Covid-19 grâce à une enveloppe budgétaire de 50 millions d'euros gérés par le CNC. Il est opérationnel pour tous les tournages qui ont pu reprendre ou démarrer depuis le 11 mai.

"Il couvre le risque jusqu'à 20 % de la fabrication du film avec un plafond de 1,2 million d'euros. Le risque est formalisé dans le contrat d'assurance établi par le courtier. Une franchise de 15 % est à la charge du producteur."

Quel sera son mécanisme ? "Dans les faits, le fonds sera activé pour les interruptions liées à un cas de Covid-19 d'une durée maximale de 5 semaines, explique **Olivier Zegna-Rata**, le délégué général du syndicat des producteurs indépendants (SPI), lequel regroupe 450 adhérents. Au-delà de cinq semaines d'interruption, le relais sera pris par un pool d'assureurs mutualistes afin de couvrir le risque d'interruption longue ou d'abandon total."

UN POOL D'ASSUREURS MUTUALISTES

C'est le deuxième étage du fonds doté de 50 millions d'euros supplémentaires apportés par un pool d'assureurs mutualistes français composé d'**AREAS ASSURANCES**, de la **MACIF** et de la **MATMUT**. La négociation menée par Dominique Boutonnat avec ce pool d'assureurs a été finalisée avec succès lundi 23 juin.

"Les tournages auront désormais accès à un niveau supérieur de garantie, avec un engagement renforcé à un total de 1,8 million d'euros et 30 % du devis. Les producteurs adhérents du fonds CNC seront libres d'y souscrire", stipule le CNC.

"Afin d'avoir un périmètre unifié, cette nouvelle ligne sera proposée uniquement en offre groupée avec un contrat d'assurance classique à un taux de marché.", insiste le CNC. C'est une victoire pour le cinéma et l'audiovisuel français car cela permet ainsi de doubler la capacité d'indemnisation du sinistre Covid-19 sur les tournages en la portant à 100 millions d'euros. « C'est un bel exemple de partenariat entre le public et le privé au service de la création », conclut le président du CNC.

Source : Louis GUARINO – l'Argus de l'Assurance (25/06/2020)




berwick
ASSURANCES

CABINET DE COURTAGE EN ASSURANCES

9, rue Émile Allez - 75017 PARIS - 06 85 53 46 29 - a.besson@berwick-assurances.fr
SASU au capital de 1000€ - RCS Paris 814 876 165 - NAF 6622Z - N°ORIAS 16 002 190
www.orias.fr